Réf. Farde e-Assemblées : 2743878

N° OJ : 22

Projet d'Arrêté - Conseil du 30/11/2026

Objet : Affaires citoyennes.- Octroi et liquidation d'un subside à l'asbl ACCOLAGE pour les activités/projets seniors en 2026.- Montant total : 5.000,00 EUR.- Engagements 26/43340 - DR 2025/1783.

Le Conseil communal,

Considérant que l'ASBL Accolage cherche des solutions pour lutter contre la solitude et l'isolement social des personnes âgées en construisant des réseaux d'entraide de proximité dans la Région de Bruxelles-Capitale. Dans ces réseaux, les petits services, les contacts de voisinage et la réciprocité sont encouragés et suivis activement. Ces réseaux sont organisés autour d'antennes présentes dans les quartiers. Cinq de ces antennes sont situées sur le territoire de la Ville de Bruxelles (Marolles, Senne, Quartier Nord, Laeken et Neder-Over-Heembeek).

Considérant que les objectifs de la Ville en faveur des ainés sont alignés avec les activités de cette asbl et que de nombreux contacts existent pour favoriser les échanges au bénéfice du public seniors;

Considérant que les crédits utiles sont prévus au budget de 2026 à l'article 76207/33202 et que le montant a été engagé (26/43340) pou l'octroi d'un subside à l'asbl ACCOLAGE pour donner un élan supplémentaire au projet de détection active des personnes âgées vulnérables et isolées à Bruxelles-Ville;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Ecehvins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 5.000,00 EUR à imputer à l'article 76207/33202 du budget ordinaire 2026 à l'asbl ACCOLAGE, partenaire du service seniors en 2026 (ED 26/43340).

Annexes :